



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 139-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.233

Déposée le : 15.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole)
Remund (Mittelhäusern, Les Verts)
Hässig Vinzens (Zollikofen, PS)
von Arx (Schliern b. Köniz, PVL)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Grupp (Biel/Bienne, Les Verts)
Kohler (Meiringen, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : 1116/2022 du 2 novembre 2022
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Un bilan CO2 pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé d'établir un bilan CO₂ par commune pour tout le canton de Berne.

Développement :

Le canton a développé une méthodologie de bilan et dispose donc désormais d'un outil concret de mesure. Cette méthodologie a été mise au point au sein de l'Office de l'environnement et de l'énergie du canton à la suite du premier essai en ville de Berne.

Cette méthode se base sur le bilan individuel de chaque commune. Par conséquent, l'établissement simultané d'un bilan par commune et pour l'ensemble du canton est une évidence et ne constitue pas une charge supplémentaire.

Les résultats d'un bilan CO₂ (ou bilan carbone) permettent d'agir en fonction de données concrètes. Le but final est de diminuer nos émissions de CO₂.

La région Oberland Est, en primeur et grâce à la Wyss Academy, en profite et saura en tirer de bonnes analyses et adaptations. Il s'agit à présent d'étendre le bilan à toutes les communes du canton de Berne afin de mieux lutter contre le dérèglement climatique.

Motivation de l'urgence : l'urgence climatique est largement reconnue et les mesures à prendre sont disponibles.

Réponse du Conseil-exécutif

Les bilans des émissions de gaz à effet de serre constituent des bases importantes pour la politique climatique et énergétique du canton et pour les communes. Ils indiquent d'où proviennent la plupart des émissions de gaz à effet de serre et dans quels domaines il est le plus nécessaire d'agir. Il est par exemple possible de voir quelle est l'ampleur des émissions dans le domaine des bâtiments et si, sur cette base, il serait judicieux de créer un réseau de chaleur local. Ces bilans permettent ainsi de planifier et de mettre en œuvre des mesures ciblées. Grâce à l'examen régulier des bilans, l'efficacité des mesures peut être évaluée et la réduction des émissions de gaz à effet de serre contrôlée. Les situations variant très fortement d'une commune à l'autre, il est judicieux d'établir un bilan individuel pour chaque commune afin de prendre des mesures efficaces. Le projet en cours « Métrique climatique du canton de Berne » est mené par l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement. La région Oberland oriental a été choisie pour la phase pilote, car le projet « CO₂-neutre Tourismusregion Oberland Ost-Jungfrau-Interlaken » (région touristique neutre en CO₂ Oberland oriental-Jungfrau-Interlaken) a été lancé au même moment dans cette région avec la Wyss Academy et les bilans de gaz à effet de serre y sont déjà très utiles. La phase pilote a pu être réalisée en collaboration avec la direction de projet de la Wyss Academy et des synergies ont ainsi pu être exploitées sur les plans organisationnel et informatif. Le projet prévoit que lorsque la phase pilote aura été achevée avec succès dans cette région, les bilans seront étendus à toutes les communes. Le relevé et l'analyse des données nécessaires à l'élaboration de bilans pour toutes les communes prendront cependant beaucoup plus de temps.

La mise à disposition de toutes les données de base dans le cadre de la plateforme de données énergétiques et climatiques nécessitera encore quelques semaines, mais n'entraîne pas de surcroît de travail pour l'OEE, car ces données auraient de toute façon dû être recensées. Elles servent en effet de base pour l'établissement des rapports sur les émissions de CO₂ que le canton est tenu par la loi de fournir à la Confédération. L'élaboration de bilans pour toutes les communes était déjà prévue au début du projet et inscrite au budget. Le mandat correspondant a été attribué à l'entreprise externe après le succès de la phase pilote menée dans l'Oberland oriental. Les résultats devraient être disponibles d'ici mai 2023. On a renoncé à ce que les communes participent aux coûts d'élaboration du premier bilan.

Le Conseil-exécutif mettra ces bilans à disposition des communes.

Destinataire

– Grand Conseil